



LETTRE D'INFORMATION

A LA UNE

La réduction de l'indemnisation des arrêts maladie



L'article 189 de la loi n°2025-127 du 14.02.2025 (loi de finances pour 2025) a modifié l'article L.822-3 du Code général de la fonction publique.

Désormais, le fonctionnaire en congé de maladie ordinaire percevra sur les 3 premiers mois d'arrêt, uniquement 90% de son traitement (contre 100% actuellement).

[En savoir plus](#)

AGENDA

- [Conseil médical formation restreinte le 4 mars](#)
- [Conseil médical formation plénière le 5 mars](#)
- [Webinaire CPAM : Le signalement d'arrêt de travail en DSN pour les organismes de service public le 13 mars](#)
- [Assemblée Générale de l'AML le 15 mars](#)
- [Réunion de CAP/CCP et CST le 20 mars](#)
- ["2000 emplois 2000 sourires" le 27 mars](#)
- [Formation "Organiser l'accueil hygiène et sécurité des nouveaux" le 27 mars](#)
- [Calendrier des Conseils médicaux](#)
- [Calendrier des séances de CAP-CCP](#)
- [Calendrier des séances de CST](#)

CARRIÈRE

Propositions de promotion interne 2025 : dernier délai !

Les propositions de promotion interne pour l'année 2025 doivent être adressés au service Parcours Carrières et Rémunérations, prioritairement par courrier ou par mail (carrieres@cdg45.fr), **impérativement avant le 31/03/2025**.

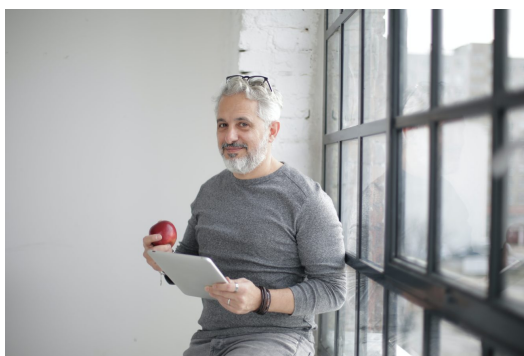
Les dossiers reçus hors délais ne pourront être acceptés.

[En savoir plus.](#)



RETRAITE

Retraite progressive : Mise en place d'un nouveau service



La retraite progressive est un dispositif qui vous permet de poursuivre un emploi à temps partiel (ou à temps non complet) et de commencer à percevoir une partie de votre pension de retraite.

Le GIP Union Retraite met à disposition des agents un nouveau service : "Demander ma retraite progressive".

[En savoir plus](#)

MOBILITÉ

Professionalisation des Secrétaires généraux de mairie

La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 vise à rendre le métier de secrétaire général de mairie plus attractif et crée de nouvelles obligations de formation.

Ainsi, les agents nouvellement nommés doivent désormais suivre obligatoirement une formation de professionnalisation au premier emploi adaptée aux besoins de la collectivité.

[En savoir plus](#)



Parole d'agent sur le conseil en évolution professionnelle

Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) permet à un agent de faire le point sur sa situation professionnelle pour établir ou consolider un projet d'évolution.



Le CDG45 propose un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins de l'agent. Depuis 2021, ce sont près de 40 agents, soutenus par leur collectivité, qui ont pu être accompagnés dans cette démarche.

Monsieur MAS, agent territorial ayant bénéficié de la prestation témoigne.

[En savoir plus sur la prestation](#)

CONCOURS

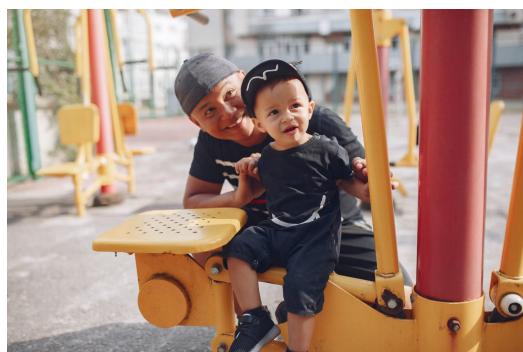
Épreuve orale d'admission - Concours de Puéricultrice territoriale



La semaine du 10 au 14 février, s'est déroulée l'épreuve orale d'admission du concours de Puéricultrice territoriale organisée par le service concours.

Au total, 18 examinateurs et 335 candidats ont été accueillis dans les locaux du CDG45 tout au long de la semaine.

Ouverture des inscriptions au concours d'Animateur territorial principal de 2ème classe



Les inscriptions au **concours d'Animateur territorial principal de 2ème classe** seront ouvertes à compter du **4 mars au 9 avril 2025**.

La date de retour des dossiers d'inscription est fixée au **17 avril 2025** dernier délai, cachet de La Poste faisant foi.

Les épreuves écrites d'admissibilité seront organisées le **jeudi 25 septembre 2025**.

[En savoir plus](#)

EMPLOI

Vous avez des offres pour des contrats en apprentissage ?
Faites-nous suivre l'information !



Recruter un apprenti, c'est former vos futurs agents et anticiper vos recrutements.

Afin de vous aider à trouver les profils correspondant à vos besoins, le **CDG45 sera présent sur deux salons dédiés à l'apprentissage :**

- [le 12 mars 2025 à Châteauneuf-sur-Loire](#)
- [le 2 avril 2025 au CO'MET à Orléans](#)

Nous diffuserons vos offres sur notre stand auprès du public cible.

Vous pouvez également accompagner le CDG45 sur son stand afin de promouvoir vos offres d'alternance en vous inscrivant [ici](#).

RAPPELS

Saisie
obligatoire des
nominations

Communiquez
vos offres
d'emploi au
salon "2000
emplois 2000
sourires" le 27
mars

WEBINAIRE CPAM

Jeudi 13 mars - Le signalement d'arrêt de travail en DSN pour les organismes de service public



Depuis le 1er janvier 2022, en tant qu'organisme de service public, vous avez l'obligation de déclarer mensuellement en DSN, les informations relatives aux cotisations et contributions sociales et fiscales de vos agents.

Le dispositif prévoit également la **déclaration de signalements d'arrêts de travail** pour les contractuels de droit privé et les contractuels de droit public.

[En savoir plus](#)

RAPPELS

Nouvelle session "Premiers secours en Santé Mentale" les 15 et 16 mai 2025

Déclaration annuelle de l'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)

Clap de fin pour la campagne RSU 2023



FORMATIONS PRÉVENTION 2025

VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

- JEUDI 27 MARS "L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES NOUVEAUX" **COMPLÉT**
- JEUDI 19 JUIN "LA PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES"
- JEUDI 25 SEPTEMBRE "L'ANIMATION D'UN QUART D'HEURE SÉCURITÉ"
- JEUDI 4 DÉCEMBRE "LA PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOQUELETTIQUES" **COMPLÉT**

DÉCOUVRIR L'AGENDA



DiotSiaci



Vous recevez ce courriel car vous êtes inscrit à notre newsletter
Votre adresse électronique est précieuse | Nous nous engageons à la garder pour nous

[Notre politique de confidentialité](#)

[Gestion de l'abonnement](#) | [Désinscription](#)

Retrouvez également nos dernières publications !

Publications



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

20 avenue des Droits de l'Homme - BP 91249 - 45002 ORLÉANS Cedex 1

Tél. : 02.38.75.85.45 - www.cdg45.fr